

**LA FRANCE,  
L'OCCIDENT EUROPÉEN  
et  
LES EUROPEES**

**Reproduction de l'exposé fait par André GANDILLON,  
pour l'Œuvre française, le 7 avril 2009, à Paris.**

*Depuis des décennies, la question de l'union des différents États et nations constitutifs de la civilisation européenne hante les réflexions de ceux qui se préoccupent de son avenir. Ces préoccupations ont donné naissance à des institutions pan-européennes, comme le Conseil de l'Europe, l'U.E.. A l'évidence, rien de tout cela n'est en mesure d'assurer sérieusement un tel avenir. Pour espérer fonder quelque ordre européen qui serve les intérêts de notre civilisation, il importe de réfléchir à la nature de cette Europe. Tel sera l'axe du présent exposé.*

## **Les césures de la civilisation européenne**

Précisons préalablement que nous considérons comme « européen » tout peuple vivant sur le continent eurasiatique et se référant, indépendamment de ses propres origines (celtique, germanique, slave, finno-ougrienne etc.), à la civilisation gréco-romaine et au christianisme qui l'a transcendée. Ce vaste ensemble a pour caractéristique majeure d'être constitué d'une multitude de nations et d'États qui, chacun à sa manière, selon son génie propre, ont contribué à l'édifier et à en faire la plus grande civilisation qui ait jamais existé. Cette diversité a toutefois suscité de nombreuses divisions, sources elles-mêmes de nombreuses guerres qui ont été dommageables à l'ensemble, surtout cette « guerre de trente ans » qui, au XX<sup>e</sup> siècle, a largement brisé sa vitalité. Il importe donc de recenser ces lignes de fractures, nées de l'histoire et de la personnalité de ces peuples, ainsi que du facteur topique lié à la diversité géographique de ce vaste ensemble.

La première division, majeure, provient de la séparation de l'Empire romain en 396 en deux entités, à savoir l'Empire romain d'Occident et l'Empire romain d'Orient, fondés respectivement sur son aire latine et son aire grecque. Elle se traduit par cette distinction entre l'Europe latine relevant ou étant dérivée du catholicisme romain et l'Europe orthodoxe héritière de Byzance, qui, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, fut le phare de la chrétienté. Cette césure passe par la frontière croato-serbe, par celle séparant la Sainte Russie de la Pologne et des Slaves de rite grec rattachés à Rome depuis le Traité d'union à l'Église romaine de Brest-Litovsk de 1595. Le traumatisme du sac de Constantinople de 1204, puis le joug mongol en Russie, l'occupation ottomane dans les Balkans, ont perpétré la distinction entre les parties orientale et occidentale de l'Europe. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'installation du régime soviétique, puis après 1991, la politique de « containment » de l'impérialisme américain contribuent à entretenir cette division funeste entre les deux poumons de l'Europe.

Les autres divisions sont liées, certes à la culture, certes à la spécificité de chaque peuple, mais relèvent de l'existence d'aires géographiques et culturelles différentes. A l'Ouest, l'Europe carolingienne est la matrice de cette civilisation européenne qui va s'épanouir au cours du millénaire suivant.

## **L'Occident européen**

L'Europe occidentale est issue du noyau constitué par l'empire carolingien qui s'est étendu de l'Ebre jusqu'à l'Elbe et de l'Atlantique à l'Adriatique. Le traité de Verdun de 843 a consacré l'existence de deux entités majeures, à savoir la France, héritière de la Gaule millénaire et la Germanie héritière d'Arminius et d'Arminius. Au cours des siècles suivants, durant lesquels le monde européen s'est éparpillé en multiples entités et organisé en système féodal, le cœur de l'Europe a battu essentiellement en France qui avait hérité de l'empire carolingien le « magisterium » ; l'Italie avait conservé le « sacerdotium » de la chrétienté et l'Allemagne en avait repris le titre impérial, « l'imperium », emblème temporel de l'universalité chrétienne d'alors, devenue après sa sécularisation cette entité culturelle et spirituelle désignée par le cardinal Nicolas de Cuse sous le nom d'Europe au XV<sup>e</sup> siècle.

En sortiront les États allemands, la France, mais aussi l'Italie, le monde ibérique qui s'y est adossé, les États d'Europe centrale et orientale, jusqu'à la Pologne, la Lituanie et la Hongrie, sans oublier la Scandinavie. Mais cette opposition germano-française, longtemps marquée par les conflits ayant opposé la France et les Habsbourg, qui a focalisé l'attention de plusieurs générations après la défaite française de 1870 face à cet autre pôle germanique que fut la Prusse, n'a pas été la seule à diviser la partie occidentale de l'Europe : le conflit entre l'Angleterre et la France — marqué par les guerres entre les Plantagenets et les Capétiens aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, puis par la guerre de Cent Ans et continuée quasiment jusqu'à nos jours à travers les guerres du règne de Louis XIV, de Louis XV, de la Révolution au moins après la paix d'Amiens, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle illustrées par l'épisode de Fachoda, sans oublier le tragique épisode de Mers El-Kébir —, a été l'un des éléments majeurs de cette division du monde européen.

## **Les Europes**

Par ailleurs, il importe de remarquer que les préoccupations de l'Europe du Nord peuvent différer de celles de l'Europe méditerranéenne, de même que leur vision du monde, en dépit d'une communauté de civilisation. Il existe

plusieurs Europes articulées autour d'axes différents : par exemple l'axe méditerranéen marqué par les républiques italiennes, l'empire aragonais, l'axe atlantique dont le royaume de Knut le Grand puis l'empire des Plantagenets sont des illustrations, l'axe danubien illustré par l'Empire des Habsbourg, l'axe Dvina-Dniepr marqué par la Russie, etc..

Au cours de cette longue histoire, au delà de ces divisions et rancœurs multiples, chaque État a développé une légitime politique de puissance qui a contribué au rayonnement de la civilisation européenne lorsque cette politique de puissance s'est exercée hors de ses limites continentales. Tour à tour, les différents peuples et États européens ont joué un rôle moteur dans l'affirmation de son rayonnement et de sa puissance. Les Grecs, à travers l'État byzantin, ont nourri l'Europe occidentale du savoir antique et attachés à l'Europe les peuples de Russie. Les Portugais ont ouvert la découverte des océans avant que l'Espagne ne les suive. L'Angleterre et la France, en dépit de leur concurrence sanglante, ont étendu les oriflammes de la civilisation chrétienne tant en Amérique qu'en Afrique et dans le Pacifique. Les Allemands, comme les peuples d'origine germanique, ont rayonné dans le monde par leur génie technicien. La Russie a étendu la civilisation européenne jusqu'aux rives du Pacifique et aux portes de l'Asie, à travers la Sibérie. On ne peut y échapper : la puissance de l'Europe n'est pas le fait de l'entité « Europe » mais des différentes cellules qui en constituent la substance et lui ont donné sa grandeur et sa vitalité, chacune selon son génie propre. Le monde multiforme européen est constitué d'entités politiques faites à la fois du dehors et du dedans, à partir d'un noyau interne de cohésion mais aussi des pressions d'un milieu extérieur toujours en tension. Si la civilisation européenne a pu projeter une telle lumière, c'est parce qu'elle ne procédait pas d'un foyer isolé, aveuglant à l'excès, ni d'un fourmillement de petits noyaux lumineux, mais d'un système de foyers heureusement répartis qui se sont épaulés et fait valoir l'un l'autre. Les nations européennes ont réussi à combiner heureusement le principe de multiplicité et celui d'unité, le particularisme et l'universalisme, la concurrence et la solidarité. La culture européenne est une série d'infinies variations sur les mêmes thèmes ; elle est une par son contenu essentiel ; elle est multiple par les interprétations et modulations diverses.

## **Une diversité créatrice**

L'Europe n'est grande et puissante que par l'énergie créatrice produite par les peuples qui la constituent et lui ont donné son existence. Cette réalité doit être

prise en compte de nos jours, en dépit du processus de mondialisation accéléré qui se traduit par le rétrécissement des distances et par la montée en puissance de peuples et d'aires continentales jusqu'alors effacés. Cette diversité est à la fois une force, par le dynamisme qu'elle apporte, et une faiblesse dans la mesure où elle est source de divisions, de querelles. Les deux guerres dites « mondiales » qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle ont illustré tragiquement les effets de cette diversité : l'Europe en est sortie fortement affaiblie et, de puissance planétaire incontestée avant 1914, elle ne cesse de devenir un trou noir de la politique internationale ; du moins, si l'on s'en tient aux États de l'Europe de l'Ouest car la Russie, durement traitée par 70 ans d'étouffement intellectuel et économique, a paradoxalement conservé après la période soviétique cette volonté de puissance qui leur fait manifestement défaut en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est compréhensible que toutes les bonnes volontés tendent à atténuer, sinon à mettre fin, aux divergences et querelles qui ont été si funestes ce dernier siècle à l'Europe. Cet objectif est primordial. Il reste à savoir comment l'atteindre pour le bénéfice de tous les Européens. Les traités du XX<sup>e</sup> siècle ont laissé des séquelles, parfois graves, notamment en Europe centrale, que le temps ne parvient pas à effacer. Si l'Europe est en paix intérieure, du moins hors de la notable exception balkanique, elle n'est pas pacifiée pour autant : la liste est longue de ces points de friction.

Et, comme si cela ne suffisait pas, apparaissent des tensions internes aux États. Notons que l'U.E. suscite l'éclatement des nations d'Europe avec les politiques de financement régionales à la faveur desquelles les régions s'adressent directement à Bruxelles pour obtenir des aides financières, court-circuitant leurs États respectifs. En outre, dans une époque de matérialisme triomphant, nous assistons au développement de mouvements séparatistes intra-nationaux, fondés certes sur des spécificités locales mais surtout au motif que les régions riches ne veulent pas financer les régions qui le sont moins : c'est le cas en Espagne ; c'est le cas en Italie, sans oublier le cas spécifique de la Belgique.

## **L'Europe des souverainetés**

Au risque de nous répéter, cette entente de l'Europe ne peut se faire qu'en tenant compte de cette diversité. Cet impératif a plusieurs implications : il faut maintenir — sinon rétablir — la souveraineté des États européens, c'est-à-dire leur entière liberté d'action : on ne peut obtenir le maximum d'énergie des peuples, si ceux-ci sont bridés dans leur développement et leur expression. Des

États comme la France, comme l'Allemagne, comme l'Italie, comme la Grande Bretagne, et même des États de taille moindre comme la Hollande, ont développé au cours de leur histoire des éléments de puissance qui ont favorisé le rayonnement de l'Europe. Leur couper les ailes revient à tuer le dynamisme européen. Chaque État européen doit continuer à développer sa propre puissance pour le bénéfice de tous. Nous ne pouvons plus développer cet esprit de compétition jaloux et aveugle qui a prévalu lorsque le monde était la propriété des Européens mais nous devons agir en synergie, dans un esprit de coopération, comme le commande la réalité présente où les peuples d'Europe se retrouvent dans la situation d'une forteresse assiégée. Il est clair que cette donnée est aujourd'hui acceptée par tous les patriotes d'Europe.

L'exemple comparatif de la Russie et de la France est clair : l'une conserve sa souveraineté et se développe ; l'autre quitte l'histoire en se fondant dans l'U.E., devenue l'une des tentacules de la pieuvre mondialiste.

## **L'impossible État européen**

La réalité induite par la nature de l'Europe fait que son unification sous forme d'un État unifié, de type impérial est impossible. Dès le Moyen Âge, nous voyons l'expression, à son plus haut degré, de l'affirmation de la particularité, de l'individualisme, de la subjectivité en face du principe d'unité, lequel ne sera pas nié et éliminé mais conservé idéalement, comme terme de référence et de contraste dans la forme particulière du « Sacrum imperium », L'empire universel d'un Charlemagne, des Othonides, n'a connu qu'une éphémère existence. Les scénarios d'union de l'Europe sous le sceptre d'une puissance dominante ont tous échoué, que ce soit l'Europe napoléonienne, l'Europe allemande, voire même l'Europe soviétique envisagée par Staline. Au pire, peut-on envisager, en cas de danger extrême, une puissance européenne étendre son autorité sur tous les États d'Europe afin de se sauver elle-même en sauvant l'ensemble : mais cela ne pourrait qu'être temporaire et celle-ci ne devrait pas abuser de sa position si elle ne voulait pas annuler les bénéfices de son action salutaire. Quant à une entité euro-atlantique, prônée actuellement par les cercles mondialistes, elle contribuerait à pérenniser la division théodosienne de l'Europe ; elle ne vise pas le bien commun de notre civilisation mais la réalisation de buts idéologiques bien connus, ceux du mondialisme matérialiste et apatride ; en outre, dans l'hypothèse où elle parviendrait à y englober la Russie, le matérialisme mortifère qu'elle véhiculerait à notre civilisation un poison léthal.

Le scénario actuel de l'union des États européens dans le cadre à vocation fédérale de l'U.E., indépendamment de l'idéologie mondialiste qui inspire largement son action, ne peut échapper à cette réalité, dans la mesure où il est impossible d'effacer les nations au profit d'un pouvoir central fort, une sorte d'imperium gouvernant au nom de tous. Il est hautement néfaste dans la mesure où, comme nous le voyons, l'effacement des souverainetés nationales ne donne pas pour autant naissance à une souveraineté européenne, source de puissance accrue par rapport à la puissance cumulée des différents États membres. Comme cela a été précédemment écrit, aucune union fédérale ne peut gommer l'existence des rapports de forces qui s'établissent inévitablement et sont en perpétuelle évolution dynamique. Évidemment, voulant supprimer les nations considérées comme source de division, certains ont envisagé un scénario extrêmement constructiviste, consistant à diviser le continent européen en provinces. Une carte a déjà été produite en ce sens, à savoir « l'Europe aux cent régions ». Outre l'inconvénient qu'elle oublie largement l'Est de l'Europe, cette vue de l'esprit ignore les réalités humaines et culturelles de l'Europe et n'empêchera jamais qu'apparaissent inévitablement de nouveaux rapports de force qui fragiliseront ce pouvoir central doté de tous les attributs de la souveraineté et organisé sur le modèle de type fédéral américain. Or, vouloir transposer le modèle nord-américain revient à oublier que les États-Unis se sont constitués à partir d'un noyau dynamique formé des treize colonies fondatrices de la Côte Est, comme une extension de celles-ci, ce qui n'est pas le cas de l'Europe.

### **Pour une Europe suppléante**

Quelle que soit la forme d'organisation que l'on envisagera pour le monde européen, personne ne parviendra à supprimer l'existence de rapports de forces entre les États européens. Personne ne pourra éviter que le dynamisme de telle ou telle nation, de tel ou tel État, à une époque donnée, fasse que l'un d'entre eux émerge et domine ses voisins. D'ailleurs, ne serait-ce que par leur taille démographique, leur étendue géographique, leur degré de développement, certains pèsent plus lourd que d'autres. Même un cadre fédéral, comme certains l'envisagent, ne pourrait gommer cette réalité.

Le sujet doit donc être traité avec réalisme. Il faut en finir avec le mythe dévastateur de « l'Europe puissance » tel que l'U.E. prétend le réaliser. Compte tenu des contraintes géopolitiques mondiales, il ne peut être envisagé que des ententes, inévitablement multiples, fondées sur le principe de

suppléance<sup>(\*)</sup>, c'est à dire de la mise en commun d'actions plus aisément réalisables, pour le bien de tous, à plusieurs, que dans l'isolement national. Par exemple, des agences européennes, propres à chaque secteur concerné, comme la recherche, les normes industrielles communes, peuvent être la cheville ouvrière d'actions communes. Toutefois, chaque projet industriel commun devra être placé sous la responsabilité d'un seul pays choisi en fonction du savoir-faire et des moyens dont il dispose relativement au projet considéré. Il faut viser la constitution d'un nouveau condominium européen d'inspiration confédérale capable de peser sur la géopolitique planétaire, dans l'intérêt d'un renouveau de la puissance de notre civilisation. L'immense territoire qui va de l'Irlande à Vladivostok est un atout majeur qui ne donnera toute sa puissance qu'au travers d'une mutualisation des efforts de chaque nation qui l'occupe.

Aujourd'hui, le grand défi est de redonner à l'Europe une vision qui lui soit propre, à savoir une vision européenne de l'avenir, celle d'un monde blanc fidèle à son passé pluri-millénaire, fondé sur une communauté de destin, et non pas une vision idéologique aveugle comme c'est le cas avec l'idéologie mondialiste qui la divise. Pour qu'une telle politique de suppléance soit possible, il faut que tous les pays d'Europe partagent à nouveau la même vision qui fut celle, traditionnelle des siècles passés, celle fondée sur la vision d'une civilisation commune et sur cette réalité que, issus d'un même rameau civilisationnel, ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sépare et que l'abaissement de l'un ne renforcera pas l'autre mais au contraire l'affaiblira, surtout dans un contexte d'affaiblissement spirituel et démographique et d'un rapport de forces mondial dégradé dont l'invasion migratoire que subit l'Ouest européen est un signe. Cette donnée doit être intégrée dans toute politique d'inspiration nationaliste en Europe. Il est à craindre que cet objectif ne soit atteint sans graves secousses, tant la déraison préside aux politiques conduites dans la partie occidentale de l'Europe.

**André GANDILLON**

*(\*) Nous utilisons le terme de « principe de suppléance » en lieu et place de « principe de subsidiarité », dans la mesure où l'U.E. utilise le terme de « subsidiarité » en le dévoyant.*

*En effet, dans le langage de l'U.E., le mot « subsidiarité » exprime l'idée que la Commission européenne, organe exécutif de l'U.E., laisse aux États membres les compétences qu'elle estime ne pas avoir à exercer elle-même, ce qui est l'inversion et la perversion de la notion de « subsidiarité » telle que la définit saint Thomas d'Aquin.*